

Infos CVCI - Service de presse – Diffusion libre – juillet 2014

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

NON à la caisse unique!

Le 28 septembre prochain, les citoyens suisses seront appelés à se prononcer une nouvelle fois sur l'instauration d'une caisse unique nationale. Malgré son net rejet en 2007 (71,2 % de non), la gauche revient avec la même proposition, mais édulcorée de la prime en fonction des revenus.

La nouveauté de cette initiative, intitulée "pour une caisse publique d'assurance-maladie", est d'instaurer des agences cantonales qui seront chargées d'établir une prime unique par canton ("einheitliche Prämie" dans la version allemande). Cela signifie qu'il n'y aurait plus de différences de primes au sein des régions d'un même canton comme c'est aujourd'hui le cas. Les régions rurales participeraient donc au financement des prestations des citadins qui sont bien plus élevées chez ces derniers. En outre, les rabais pour enfants et jeunes adultes seraient supprimés. De manière totalement arbitraire et sans aucun lien avec la hausse des coûts de la santé, les familles paieraient beaucoup plus de primes d'assurance-maladie qu'actuellement.

Et c'est bien là le principal enjeu de cette votation : les assurances-maladies ne sont pas responsables de la hausse des coûts de la santé. Les tant décriés "frais administratifs", notamment la publicité, ne se montaient en 2012 qu'à 4,3 % des coûts totaux. Alors que des monopoles étatiques comme l'assurance-chômage ou la Suva ont des frais d'environ 10 % du total, soit le double ! En outre, ces frais administratifs n'ont cessé de baisser depuis une dizaine d'années puisqu'ils étaient encore à 7,2 % en 1997. Dans le meilleur des cas, où le monopole de la caisse unique permettrait de réduire de 10-20 % ces frais (ce qui est déjà très optimiste), les coûts de la santé baisseraient seulement de 0,05 voire 0,1 %. Est-ce que cela vaut le prix d'une révolution dans le système de santé suisse qui est considéré par une récente étude de Harvard comme le meilleur au monde ?

La hausse des coûts de la santé provient principalement des progrès technologiques qui nous permettent de mieux nous soigner, mais aussi des attentes vis-à-vis de la médecine : on ne veut plus ni souffrir, ni attendre. Le vieillissement de la population n'arrive qu'en troisième position. En outre, il faut rappeler que 70 % des coûts de l'assurance de base sont générés par 10 % des assurés. Si nous voulons véritablement agir sur les coûts de la santé, il faut s'occuper des véritables causes des hausses de prix et ne pas dérégler un système qui fonctionne.

Pour toutes ces raisons, la CVCI vous recommande de voter NON à l'initiative pour une caisse unique d'assurance-maladie le 28 septembre 2014.

Guy-Philippe Bolay

NON à l'uniformisation de la TVA dans la restauration

L'initiative vise à une extension de la réduction du taux, alors qu'une simplification d'application de cette taxe voudrait au contraire que l'on tente d'unifier les taux pour tous, afin d'en simplifier l'application. Elle impliquerait par ailleurs l'application de deux taux différents, d'une part pour les prestations ordinaires de la restauration, d'autre part pour les boissons alcooliques.

Pour la caisse fédérale, cette réduction du taux entraînerait une perte d'environ 700 à 750 millions de francs, dont quelque 115 millions de francs par années pour l'AVS et l'AI. Or le budget de la Confédération ne peut guère supporter une diminution des recettes de cette importance au vu des prochaines échéances politiques majeures, notamment la réforme de la fiscalité des entreprises.

L'initiative a en outre l'inconvénient de ne profiter qu'à une partie de l'économie limitée aux restaurateurs. Du côté du consommateur, on peut considérer que les prestations de la restauration ne sont pas analogues aux denrées alimentaires vendues à l'emporter. Celles-ci s'assimilent davantage aux produits consommables, à l'état naturel ou préparé, vendus directement dans les commerces. On peut en effet assimiler les mets vendus à l'emporter aux préparations alimentaires que l'on trouve dans les commerces, plutôt qu'aux plats servis dans un restaurant offrant, en plus de la nourriture, une véritable prestation de service. En résumé, lorsque l'on mange au restaurant, on n'achète pas seulement des produits de base, ce qui justifie un taux différent.

Pour toutes ces raisons, la CVCI vous recommande de voter NON à l'initiative "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration" le 28 septembre 2014.

Lydia Masméjan